



Commune d'Oradour

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL séance du 09/06/2022 à 18 h

L'an deux-mille-vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du deux juin 2023 sous la présidence de M. Didier LAVERGNE, le maire

Membres du Conseil Municipal présents :

Thierry SYLVESTRE, Bernard CLEMENT, Nadine ECHAROUX, Didier LAVERGNE, Angélique MAUFRAS, Éric SICARD

Membres du Conseil Municipal absents et excusés :

Corinne BAILLARGEAU, Erwan SYLVESTRE

Membres du Conseil Municipal absents :

Carole MONTOUX

Procurations : Corinne BAILLARGEAU donne procuration à Didier LAVERGNE

Secrétaire de Séance : Nadine ECHAROUX

Présents : 6 Absents : 3 Quorum : 6

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- **Approbation du Procès-Verbal du dernier conseil**
- **Élection des délégués et suppléants pour les élections Sénatoriales**
- **Frais de fonctionnement école Notre Dame des Anges (Délibération)**
- **CDG RH plus (Délibération)**
- **CGD Médiation obligatoire (Délibération)**
- **Plantation d'Arbres**
- **Emplacement du Colombarium**
- **14 juillet**
- **Recensement 2024**
- **80^{ème} anniversaire exécution de Gustave NORMAND**
- **Travaux chemin de la Passerelle, VC 322**
- **Point sur l'entretien des villages par l'ESAT La Merci**
- **Questions diverses**

DEROULEMENT DE LA SEANCE ET DELIBERATIONS

➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 04/05/2023**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 04 mai 2023 a été **approuvé à l'unanimité**.

➤ **Élection des délégués et suppléants pour les élections Sénatoriales.**

Les élections Sénatoriales auront lieu en septembre 2023 mais ne concernent pas le département de la Charente.

➤ **Frais de fonctionnement école Notre Dame des Anges (Délibération)**

Nous avons 2 enfants qui fréquentent cette école. La participation de la commune est de 737€ par enfant soit 1474€ . Cette somme a été prévue au budget 2023. La participation pour ce montant est approuvée à l'unanimité.

➤ **CDG RH plus (Délibération)**

C'est une convention pour l'accompagnement des collectivités dans la gestion de leurs ressources humaines. Cette convention structure les solutions d'appuis ponctuels ou d'accompagnements méthodologiques (prestation de calcul des droits en matière de reprise de services lors de la nomination d'un agent / conseil en organisation / tout accompagnement technique / évaluation des risques psychosociaux / médiation conventionnelle / enquête administrative).

Cette adhésion est gratuite, seules les éventuelles prestations sollicitées seront soumises à tarification.

L'adhésion est approuvée à l'unanimité.

➤ **CGD Médiation obligatoire (Délibération)**

Le décret no 2022-433 du 25 mars 2022 précise que la médiation obligatoire est assurée pour les agents des collectivités territoriales et de leurs établissements publics par le Centre de Gestion de la fonction publique.

Il s'agit d'une nouvelle mission obligatoire pour les centres de gestion. Les collectivités ont la possibilité de choisir d'y adhérer. Elles ne peuvent toutefois pas confier cette mission à un autre prestataire, ni même l'organiser elles mêmes en interne . Cette adhésion est gratuite.

Adhésion approuvée à l'unanimité.

➤ **Plantation d'Arbres**

L'idée de planter des arbres sur la place de la mairie est proposée. Ils apporteraient de l'ombre et un peu de fraîcheur l'été ainsi qu'un paysage plus agréable. L'idée est

approuvée mais demande d'être mûrement réfléchi notamment pour circuler aisément et installer pourquoi pas un parking avec places délimitées.

➤ **Emplacement du Colombarium**

L'installation du jardin du souvenir pourrait se faire dans l'angle Nord Est du cimetière et celle des cases le long des 2 murs adjacents (3 de chaque côté dans un premier temps) . Chaque case pèse 150kg . Comment les installer ?

Le mur n'est pas en assez bon état pour les incorporer dedans. Il faudrait les installer par devant et construire un « habillage ». Il faudra aussi prévoir une tablette pouvant recevoir un vase ou un pot .

Les idées sont à mûrir pour en reparler en septembre.

➤ **14 juillet**

Pour la traditionnelle fête du 14 juillet le Comité des Fêtes propose un repas le midi et l'Association de chasse un repas le soir suivi d'un bal et d'un feu d'artifice. Cette dernière demande une participation de moitié pour le feu d'artifice soit 500€ . Cette participation est approuvée mais il serait préférable de ne pas commander trop tôt sans connaître la réglementation qui sera en vigueur à propos de la possibilité ou non de proposer ce feu d'artifice.

Pour les 2 repas il serait préférable que les 2 associations s'organisent ensemble.

➤ **Recensement 2024**

Le nouveau recensement se déroulera du 18/01/2024 au 17/02/2024.

La mission du coordinateur communal débutera en octobre/ novembre avec 1 journée de formation puis 4 jours de préparation et 8 jours de réalisation de l'enquête.

Angélique Maufras se propose pour cette mission.

➤ **80^{ème} anniversaire exécution de Gustave NORMAND**

Le 8 octobre 2023 à 11 heures aura lieu la cérémonie au monument.

Un vin d'honneur suivi d'un repas (réservation obligatoire) sera servi à la salle des fêtes de Mons.

Une lecture / spectacle « Charlotte Delbo » sera donnée à la salle des fêtes d'Oradour par la troupe des 3 Coups l'Œuvre.

Une exposition sur la résistance et les époux Normand y sera présentée ainsi qu'une peinture réalisée par Madeleine Normand chez Jean Poilane à Saintes (résistant les ayant hébergés avant leur arrestation). Son fils Jean Claude en a fait don à la commune.

Un drapeau flottera à compter de cette date derrière le monument.

Une demande de mécénat à été faite auprès de la société BayWa r.e pour la venue de la troupe.

➤ **Travaux chemin de la Passerelle, VC 322**

Les travaux sur la VC 322 chemin de la passerelle sont terminés.

➤ **Point sur l'entretien des villages par l'ESAT La Merci**

Les travaux d'entretien du village de Germeville sont satisfaisants.
Pour le village de Chillé le désherbage n'a pas été terminé faute de temps. Celui-ci sera terminé lors du prochain passage.

➤ **Questions diverses**

*Les travaux d'embellissement de la place des Pelles à Germeville sont bien avancés.

*Il y a une nouvelle décharge sauvage de pneus dans les marais de **Germeville**.

*La nouvelle gendarmerie de Mansle à été inaugurée.

*Réserve incendie à Chantereine : 2 emplacements sont proposés.

***Commission embellissement**

Pour Noël , comment disposer au mieux les guirlandes dans les arbres ? L'idée proposée (en « éventail ») semble être trop compliquée. À réfléchir...

Cette année Il faudra acheter 3 guirlandes dorées (pour « tourner » au niveau des couleurs dans les villages.) et des boules pour les sapins et les fagots.

Jardinières à Chillé et Germeville : pour ne pas avoir à arroser prévoir des sédums et des fleurs DIY en objets de récup.

La séance est levée à 19 heures 30 ;

Le Maire,

Didier LAVERGNE



La Secrétaire de séance

Nadine ECHAROUX

